Directeur de territoire
Claude Vibert - c.vibert@adapei44.asso.fr

Responsable des établissements et services
Mickaël Darcel - Responsable - m.darcel@adapei44.asso.fr

Les professionnels de la Saesat
Nathalie Briot - CESF – saesat.blain@adapei44.asso.fr
Aurélie Le Divenach - AMP – saesat.blain@adapei44.asso.fr
Anne-Marie Bras Le Coadout - psychologue – am.braslecoadout@adapei44.asso.fr
Catherine Favreau - Secrétaire - catherine.favreau@adapei44.asso.fr

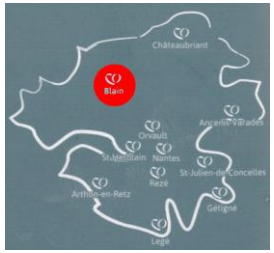

Saesat de Blain - Ateliers Blinois
24, Route du Château d'Eau
BP 62 - 44130 Blain
☎ 02 40 79 17 81
saesat.blain@adapei44.asso.fr

Adapei
Loire-Atlantique

Adapei de Loire-Atlantique
Association Départementale des Amis et Parents
de Personnes Handicapées Mentales
13, rue Joseph Caillé - BP 30824
44008 Nantes Cedex 1
Tél. 02 40 12 22 90 - Fax : 02 40 12 22 99

Photos et schémas non contractuels - Novembre 2015

VIE PROFESSIONNELLE

Section adaptée de l'Etablissement et Service d'Aide par le Travail

BLAIN

Livret d'accueil

Adapei
Loire-Atlantique

Ce que nous sommes…

En bref

La Saesat de Blain a été créée en 1995 et a ouvert le 1er septembre 1996 avec un agrément de 8 places (soit 16 personnes à mi-temps).

Notre objectif : **Répondre aux besoins des personnes pour qui la notion de travail demeure valorisante mais qui ne peuvent l'exercer à temps plein.**

La Saesat accueille les personnes handicapées sur les horaires de l'Esat soit 39h du lundi au vendredi de 8h30 à 17h00 (13h30 le vendredi) ; la Saesat ferme 4 semaines en été et une semaine à Noël.

La Saesat permet un accueil en journée complète, sur une semaine, du jeudi, au mercredi de la semaine suivante, en alternance avec un temps partiel en atelier. Les personnes sont accueillies en 2 groupes de 8 personnes.

Les repas* sont pris au restaurant de l'Esat. Pour des raisons d'activités extérieures notamment, les repas peuvent être pris à l'extérieur.

Plusieurs possibilités pour venir à la Saesat (vélo, à pieds, voiture), il existe un circuit de ramassage avec des taxis, selon des circuits prédéfinis.

* Pour le taxi et les repas une **participation financière** est demandée.

Votre projet

« Le **Projet Individuel** (devenu en 2014 le PPA, Projet Personnalisé d'Accompagnement) se construit pour et avec la personne handicapée.

Ce projet fait l'objet d'un suivi continu et d'évaluations de résultats qui permettront de la faire évoluer » *Projet d'établissement Esat Les Ateliers Blinois - décembre 2004*.

Le projet permet de faire le rappel du passé, un constat sur le présent et surtout d'envisager l'avenir.
Il est élaboré aux termes d'une réunion à laquelle vous participez : la réunion « de synthèse ». Vous êtes accompagné dans sa préparation, son élaboration et son suivi par votre référent.

La Saesat et vous…

Le **Conseil de la Vie Sociale** doit favoriser et encourager l'expression et la participation des personnes accueillies au fonctionnement de la Saesat. C'est une instance obligatoire consultative, c'est-à-dire un groupe de personnes qui exprime un avis sur le fonctionnement de l'Esat.
Il se réunit **3 fois dans l'année**.
Le contacter par mail, une adresse :
cvs.esatblain@adapei44.asso.fr

Les délégués des travailleurs abordent notamment les questions en lien avec le CE de l'Adapei. Ils se réunissent 4 à 6 fois dans l'année.

Votre dossier

Votre dossier (administratif, médical, pédagogique) fait l'objet d'une saisie et d'un suivi informatisés.
Il existe encore sous format papier mais l'Adapei de Loire-Atlantique a fait le choix d'informatiser tous les dossiers des personnes accompagnées.

Il vous est accessible selon des modalités particulières.
(s'adresser au secrétariat).

Votre statut

Etant admis à l'Esat/Saesat de Blain, vous n'avez pas le statut de salarié et dépendez du code de l'action sociale et familiale (CASF). Toutefois, certaines obligations contenues dans le code du travail vous sont applicables de plein droit tels que le temps de travail, les congés, l'hygiène et la sécurité.

Etre admis et après ?

Après avoir été admis en commission d'admission, votre admission définitive interviendra après avoir réalisé une période d'essai de 6 mois.

Dès l'admission :

- Vous percevrez une rémunération en lien avec votre temps de travail (rémunération garantie + aide au poste).
- Vous signerez votre Contrat de séjour.
- Vous seront remis et expliqués plusieurs documents, les livrets d'accueil (Esat de Blain et Adapei de Loire-Atlantique), le règlement de fonctionnement, la liste des personnes qualifiées, la charte des droits…
- Vous seront expliqués le Conseil de la Vie Sociale, le Comité d'entreprise, le Comité d'Hygiène et de Sécurité des conditions de Travail, les délégués des ateliers.

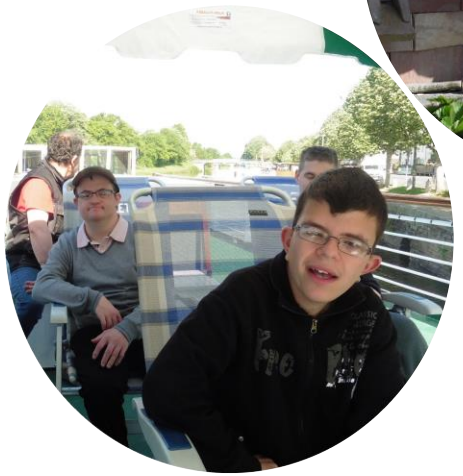

Nos missions

L'équipe de la Saesat travaille en concertation avec les professionnels de l'Esat pour vous accompagner et faire évoluer le projet personnalisé dont vous êtes acteur en :

- Favorisant le développement des apprentissages techniques ou le maintien des savoir-être professionnels,
- Développant et/ou maintenir l'autonomie des usagers et favoriser le lien social,
- Agissant pour le bien-être physique et psychologique.

L'insertion ou de maintien professionnel

La Saesat permet de préparer des jeunes adultes à intégrer une activité de travail à l'ESAT ou pour des personnes fatigables de conserver un statut de travailleur à temps partiel. Le projet initial de la structure mentionnait « la préservation des acquis, l'épanouissement, l'intégration sociale, le maintien dans la structure de production » pour les personnes accueillies.

L'Esat vient en appui de cette mission
(cf livret d'accueil Esat)

La promotion de la santé

La Saesat propose des actions de prévention et de soutien pour maintenir ou améliorer l'état de santé :

Accompagnement psychologique.

Temps de paroles individuels et collectifs, réunion d'usagers… Un suivi psychomoteur individuel peut être proposé. Des entretiens avec un psychologue peuvent également être mis en place.

Actions de prévention et d'éducation à la santé

Sensibilisation à l'hygiène personnelle et à l'hygiène de vie, travail sur l'image de soi (atelier esthétique…), mise en place d'activité physique et motrice (prévention de l'obésité, maintien de la mobilité, sport adapté….).

L’accompagnement socio-éducatif

La Saesat propose des apprentissages et des activités socialisantes adaptés aux capacités des personnes :

- Maintien et développement des acquis au niveau de l’écriture, de la lecture avec utilisation de supports variés (accès à la médiathèque/ ludothèque…),
- Mise en place de supports d’expression (informatique, écriture, multimédias…),
- Propositions d’ateliers cognitifs (mémorisation, repères spatio-temporels),
- Accompagnement au développement personnel

- Communication et aide dans la verbalisation des choix et des souhaits (individuels et collectifs),
- Aide à l’expression : cinéma, peinture, éveil musical, vidéo, lecture /conte. Développement à la vie sociale et accompagnement à l’ouverture vers l’extérieur,
- Socialisation et lien social (sorties culturelles, sportives, activités extérieures, partenariat associatif et/ou inter-établissement, mini séjours….),
- Maintien des acquis (atelier cuisine, hygiène des locaux, activités manuelles...),
- Proposition d’activités autour de la sécurité et autonomie des déplacements (code de la route, vélo,..).

Deux préalables avant d’être admis

Avant toute admission, l’Adapei de Loire-Atlantique dont dépend la Saesat de Blain, demande **un engagement par écrit,** à la personne ou son à représentant légal, de solliciter le financement par **l’Aide Sociale.**

Le **prix de journée** est alors entièrement pris en charge par le **Conseil Départemental de Loire-Atlantique** dans le cadre de la solidarité nationale.
Il faut tout naturellement **travailler à l’Esat de Blain.**

L’admission en 6 étapes

- Etre bénéficiaire d’une orientation mi-temps Esat/Saesat que délivre la CDAPH,
- Avoir fait acte de candidature en Saesat,
- Résider de préférence dans le secteur géographique de l’Esat,
- Avoir effectué un ou plusieurs stages en Saesat dans le but de découvrir la personne, l’institution,
- S’engager à respecter le règlement de fonctionnement,
- Voir son dossier validé en commission d’admission organisée dès qu’une place se libère.